

PARIS, 10 mars 2010 (AFP) - L'Imprimerie Nationale, en charge de la réalisation des titres sécurisés pour le compte de l'État, met en place des moyens supplémentaires pour raccourcir à deux jours les délais de production du passeport biométrique, a-t-on appris mercredi auprès d'elle. Pour "accompagner le ministère de l'Intérieur dans sa démarche de simplification administrative et d'amélioration des relations avec les usagers", explique-t-elle, l'Imprimerie nationale "s'engage, aux côtés de l'Agence nationale des titres sécurisés, en se fixant l'objectif de ne pas dépasser deux jours à partir de la réception des données".

Depuis 2006, la personnalisation des passeports électroniques est réalisée à l'Imprimerie Nationale en moins de six jours conformément aux engagements contractuels.

En 2009, cette phase de la production était, pour 90% des passeports, finalisée en moins de trois jours et, depuis janvier 2010, 100% des passeports sont produits en moins de trois jours.

La réalisation d'un passeport se déroule en deux phases principales, la fabrication et la personnalisation.

La fabrication comporte l'intégration d'un millefeuille de sécurités en filigrane ou en relief, des hologrammes, des fonds iridescents et guillochés, des micro impressions, des encres de sécurité et des effets de scintillement, pour rendre ces documents d'identité infalsifiables et empêcher leur contrefaçon.

Celle de personnalisation consiste à intégrer graphiquement la photo d'identité, le certificat électronique d'authentification et des données personnelles qui sont ensuite cryptées et sécurisées dans la "puce" présente dans le passeport.

L'Imprimerie Nationale indique produire entre 10.000 et 20.000 passeports par jour selon les demandes.

Depuis 2006, près de 11 millions de passeports électroniques, dont presque deux millions de passeports biométriques, sont sortis de l'usine hautement sécurisée de Douai.

L'Imprimerie Nationale produit chaque année 15 millions de titres sécurisés.

Sic/il/bw

AFP 101824 MAR 10